
PROCÈS-VERBAL - *EXTRAIT*
SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Mercredi 3 mars 2021 2021 à 17 h
en visioconférence

5.1. Modification du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069), dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, de permettre la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application.

CONSIDÉRANT que les modifications au règlement 06-069 visent à permettre la réalisation d'un projet d'école primaire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et à la réalisation du Centre d'innovation de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que ces deux projets feront l'objet d'une nouvelle présentation et d'une nouvelle analyse au moment de la demande de permis;

CONSIDÉRANT que des critères d'évaluation spécifiques sont prévus afin que la nouvelle école primaire assure un encadrement et une animation à la hauteur des espaces publics adjacents, tels que l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, la place Alice-Girard et le futur parc de quartier P-3;

CONSIDÉRANT que les modifications au règlement 06-069 permettront à l'Arrondissement de mettre en place un cadre réglementaire révisé et qui pourra accompagner plus adéquatement le secteur Atlantic dans son évolution.

RECOMMANDER FAVORABLEMENT DE PROCÉDER AU CHEMINEMENT DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 06-069 :

Avec le commentaire suivant :

- Sachant que la conception de cet espace fera l'objet d'un exercice de conception intégré à celui du futur parc P-3, le débarcadère pour les autobus et les parents d'élèves, prévu sur l'avenue Dollard, devra faire l'objet d'une réflexion particulière afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ